

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13699**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé de projets en systèmes informatiques appliqués

Nouvel intitulé : Chargé(e) de projets en systèmes informatiques appliqués

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sciences-U Lyon - Crespa	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326w Informatique commercialisation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de projet en systèmes informatiques appliqués est le responsable au quotidien de l'état d'avancement d'un projet en termes de coûts, de délais et de qualité. Il intervient sur tout le cycle de vie du projet : de la définition des besoins de l'organisation et des utilisateurs, à la planification et au pilotage en passant par la réalisation de l'étude fonctionnelle puis technique. Il s'assure que les moyens (matériels, logiciels, humains et financiers) sont utilisés de manière optimale afin de converger vers les objectifs. Il traduit en solutions informatiques les demandes des clients ou des services internes. Un projet en système d'information peut concerner l'infrastructure système et réseau, l'architecture applicative (développement, intégration), les bases de données... Un chef de projet peut être soit spécialisé sur une technicité particulière soit être polyvalent mais il doit dans tous les cas justifier d'un bagage technique solide.

Les qualités indispensables sont la rigueur et le sens de la méthode, mais aussi l'ouverture d'esprit et le sens de la communication et de l'écoute. En effet, en plus de compétences et de connaissances techniques, il doit faire preuve de réelles capacités de communication (adaptabilité, affirmation de soi et assertivité), d'animation (délégation, coordination et motivation), et à terme d'encadrement d'équipe (en général après quelques années d'expérience).

L'exercice de l'emploi exige la prise en compte et le respect de l'éthique et de la déontologie, et la capacité de rédaction et de compréhension en français et en anglais de documents de validation intégrant les impératifs d'assurance qualité.

La certification atteste que le titulaire a la capacité de maîtriser les compétences techniques, conceptuelles, humaines et personnelles des cinq blocs d'activités du référentiel :

- * A1- Organiser et conduire un projet informatique tout au long de son cycle de vie
- * A2- Analyser et concevoir un développement logiciel appliqué
- * A3- Administrer, maintenir et faire évoluer un système informatique.
- * A4- Administrer et optimiser les schémas conceptuels liés au système d'information (base de données)
- * A5- Développer des applications multimédia

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité spécialisé dans l'informatique, ou utilisant un ou des systèmes informatiques : production industrielle, commerce, services (tels que gestion, intermédiation financière...)

Le chargé de projet informatique exerce dans une Société de Services en Ingénierie Informatique (SSII), ou au sein d'une entreprise utilisatrice. Plus de 80 % des emplois de cadres informaticiens se situent en dehors des entreprises bénéficiaires, ce qui démontre l'importance prise par l'externalisation.

Chef de projet informatique, Responsable de système d'information, Expert en système et réseaux, ingénieur système, Administrateur de BDD, Administrateur réseaux, ingénieur d'études et développement, consultant, responsable informatique, directeur informatique, directeur des systèmes d'information (DSI)

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1801 : Administration de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte cinq blocs de compétences

- * A1- Organiser et conduire un projet informatique tout au long de son cycle de vie
- * A2- Analyser et concevoir un développement logiciel
- * A3- Administrer maintenir et faire évoluer un système informatique.
- * A4- Administrer et optimiser les schémas conceptuels liés au système d'information (base de données).
- * A5- Développer des applications multimédia

1° Après un parcours de formation, la certification est délivrée globalement à la suite de différentes évaluations.

Les modalités d'évaluation se divisent en 2 groupes :

- les évaluations techniques et technologiques (études de cas, analyse de dossiers professionnels...)
- les évaluations pratiques sur systèmes d'information

2° VAE : la recevabilité est basée sur trois années d'expérience en relation avec le référentiel métier (des activités)

Le candidat élabore un dossier descriptif de ses activités, le présente au Jury lors d'un entretien.

En cas de refus de validation globale, chaque composante peut être validée individuellement (A1 à A5)

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président : 1 professionnel 4 membres dont 2 professionnels (un salarié et un employeur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé de projets en systèmes informatiques appliqués" avec effet au 14 janvier 2012, jusqu'au 19 janvier 2017

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 titulaires de la certification par an, en moyenne.

Autres sources d'information :

<http://www.sciences-u.fr>

<http://www.sciences-u.fr>

Lieu(x) de certification :

SCIENCES-U LYON - CRESPA

53 cours Albert Thomas 69003 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IFC PROVENCE - www.ifc.fr/ecole/avignon.html

250 rue du 12ème Régiment

84000 Avignon

SCIENCES-U LILLE - EFFICOM - www.efficom-lille.fr

146 rue Nationale

59000 Lille

SCIENCES-U LYON - CRESPA - www.crespa.fr

53 cours Albert Thomas

69003 Lyon

SCIENCES-U LYON - www.sciences-u-lyon.fr

53 cours Albert Thomas

69003 Lyon

SCIENCES-U PARIS - EFFICOM - www.efficom.fr
11/13 rue Camille Pelletan
92120 Montrouge

UNIVERIA - SUP2i - www.sup2i.com
6 rue Irvoy
38000 Grenoble

Historique de la certification :

chef de projet en informatique appliquée

Certification précédente : Chargé de projets en systèmes informatiques appliqués (CSIA)

Certification suivante : Chargé(e) de projets en systèmes informatiques appliqués